

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
POUR LA LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE**

VOLET PROMOTION SOCIO-ECONOMIQUE
DU GROUPE "JEUNE"

DOCUMENT N° 1 : SITUATION DU SECTEUR

SOMMAIRE

I - ANALYSE DE LA SITUATION DE LA JEUNESSE

II - LES REPONSES DES POUVOIRS PUBLICS AUX PROBLEMES DE LA JEUNESSE

II - 1 LE CADRE INSTITUTIONNEL

II - 1 - 1 LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

A - LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES (DJASE)

ET

B - LA DIRECTION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES ACTIVITES DES ACTIVITES SPORTIVES

C - LES RESSOURCES HUMAINES

II - 1 - 2 LA DIRECTION DE L'EDUCATION SURVEILLEE ET DE LA PROTECTION SOCIALE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

A - LES SERVICES CENTRAUX CENTRAUX

B - LES SERVICES EXTERIEURS

II - 1 - 3 LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

II - 1 - 4 LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

II - 1 - 5 LA DIRECTION DE L'EMPLOI

II - 2 LE BILAN DES ACTIVITES

II - 2 - 1 EN MATIERE DE PROMOTION DES ACTIVITES SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES

II - 2 - 2 EN MATIERE D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

II - 2 - 3 DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

II - 2 - 4 EN MATIERE DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

II - 2 - 5 CONTRIBUTION DES ONG

II - 2 - 6 CONTRIBUTION DE LA JEUNESSE

I - ANALYSE DE LA SITUATION DE LA JEUNESSE

La Jeunesse représente au Sénégal une couche sociale extrêmement importante eu égard à son poids démographique. Cinquante quatre pour cent (54 %) de la population sont constitués de jeunes âgés de moins de vingt ans. Et les projections faites par la Direction de la Statistique du Ministère de l'Economie, des Finances et du plan maintiennent ce rapport au delà de l'an 2015.

Les jeunes de 15 à 35 ans font plus de soixante pour cent (60 %) de la population du pays. Ils sont membres d'un réseau associatif très dense comptant plus de dix mille (10.000) associations dans les quartiers des villes et des villages. Les associations nationales ayant plusieurs milliers de membres ainsi que des coordinations d'associations, telles que le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS), existent soit spontanément, soit sous l'impulsion de l'Etat.

Les problèmes de la jeunesse existent dans plusieurs domaines :

- Dans le domaine de l'emploi, il ressort des études que 37,13 % des chômeurs sont âgés de 15 à 24 ans, tandis que la tranche d'âge 14 - 34 ans représente 63,61 % des chômeurs.

- De plus, le chômage n'est pas sélectif, c'est à dire limité aux jeunes sans qualification professionnelle ou victimes de déperdition scolaire. Il touche depuis bien des années les diplômés d'études supérieures ou de formation professionnelle.

- Le chômage des jeunes est davantage circonscrit en milieu urbain ; le milieu rural connaît plutôt une situation de sous-emploi en raison du temps réduit d'occupation (3 à 4 mois dans l'année, pendant l'hivernage).

- Dans le domaine de la santé de la reproduction, les résultats des enquêtes (démographiques et de santé au Sénégal, 1992 - 1993) montrent qu'à 15 ans, 21 % des filles ont déjà eu leur premier rapport sexuel, d'où de nombreuses grossesses précoces, des avortements clandestins, de nombreux abandons scolaires.

Les recherches effectuées relèvent également :

- Un développement de la prostitution clandestine où 60 % des prostituées ont moins de 20 ans.

- Une mortalité maternelle très élevée chez les jeunes de 15 à 19 ans (37 pour mille) contre 32 pour mille chez les femmes de 15 à 49 ans.

- Un développement du VIH/SIDA et des MST selon les estimations de l'épimodel GPA/OMS de 1993 ; les cas d'infection à l'échelle nationale sont chiffrés à trois mille quatre cent trente six (3.436) pour les jeunes de 15 - 24 ans.

- Une fécondité précoce chez les adolescentes de 15 à 19 ans dont 24 % sont en état de grossesse ou ont au moins un enfant. Ce taux élevé est surtout dû à l'analphabétisme.

- Concernant la santé mentale des situations tragiques sont constatées avec l'augmentation de la consommation des drogues et même du développement de la vente des stupéfiants par les jeunes. Parmi la population en danger moral, 52 % des jeunes interpellés l'ont été pour usage ou trafic de drogue (UNICEF 93).

Considérant la bonne gouvernance, le Sénégal dispose d'une politique valorisant la participation des populations à la gestion de la cité, notamment avec la décentralisation.

Au Sénégal, l'âge électoral est passé de 21 à 18 ans. De plus, la participation des jeunes au processus de prise de décision s'est renforcée avec leur présence dans les structures consultatives créées avec la décentralisation.

Dans le domaine éducatif, la scolarisation ne touche que 58 % des jeunes sénégalais avec une présence plus faible pour les filles. Les problèmes de survie font que beaucoup de parents retirent leurs enfants des écoles et, parmi ceux qui arrivent en fin de cycle primaire, moins de 20 % font des études secondaires.

De plus, l'insuffisance des écoles de formation professionnelle, des centres sociaux, des infrastructures socio-éducatives, et de loisirs rend difficile un bon encadrement et l'épanouissement de la jeunesse qui essaie de tuer l'ennui dans la drogue ou la délinquance. L'âge de la délinquance a ainsi fortement baissé au Sénégal : entre 10 et 12 ans.

Concernant les jeunes en situation difficile, les études révèlent les réalités suivantes

- Au Sénégal, le phénomène des jeunes en situation particulièrement difficile constitue un domaine de préoccupation du gouvernement et de ses partenaires au développement. Les raisons principales de cette attention sont liées au nombre croissant de cette catégorie sociale qui est victime de la mendicité, de l'exploitation économique, de l'exclusion sociale etc.

- Les structures de protection et d'encadrement des jeunes sont de plus en plus utilisées face à ce phénomène résultant de la crise sociale et économique et de l'éclatement de la cellule familiale. Les données suivantes permettent de noter l'ampleur du phénomène :

* les enfants en situation de travail sont estimés à 293.783 dans la fourchette de 6 à 18 ans dont 53.731 jeunes filles domestiques et 30.649 apprentis ;

* les enfants de la rue en rupture avec leur milieu familial sont estimés à 10.000 au moins ;

* les enfants handicapés, estimés à 40.000 et sont victimes de plus en plus du relâchement de prise en charge par la famille et les pouvoirs publics ;

* les enfants placés dans les Centres d'Education et d'Assistances Educatives sont au nombre de 6.912 mineurs.

II - LES REPONSES DES POUVOIRS PUBLICS AUX PROBLEMES DE LA JEUNESSE

La situation de la jeunesse sénégalaise présentée ci dessus ne date pas de maintenant. Toutefois, les difficultés qu'elle rencontre s'en vont grandissants depuis quelques années, du fait surtout de l'accroissement de la pauvreté.

le Gouvernement, en relation avec les partenaires au développement et les jeunes eux-mêmes a dès les premières années de notre indépendance mis en place un cadre institutionnel et des politiques et programmes pour répondre à la problématique jeunesse par :

- une amélioration de la prise en charge des jeunes,
- une meilleure implication des acteurs dans le renforcement du système éducatif et du service civique national,
- la promotion de l'éducation extra-scolaire,
- le développement de l'éducation environnementale,
- la promotion des jeunes par le renforcement des activités EVF et d'activités génératrices de revenus,
- la formation technique et professionnelle des jeunes.

II - 1 Le cadre institutionnel :

Compte tenu des multiples problèmes qui se posent à la jeunesse, le Sénégal a mis en place un certain nombre d'institutions en vue d'apporter des réponses à ces problèmes. Il s'agit essentiellement :

2-1-1 Le Ministère de la Jeunesse et des Sports à travers la Direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives et la Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives :

A - La Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives (DJASE) :

Elle est composée de trois (03) divisions :

- La division des activités socio-éducatives,
- le division de la jeunesse,
- la division de la vie associative.

La DJASE veille à :

- la promotion de la vie associative ;
- l'amélioration de la communication avec la jeunesse ;
- la promotion des activités socio-éducatives ;
- le renforcement de la participation des jeunes dans le processus de développement économique et social ;
- la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes.

B - La Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives (DEPASE)

Elle comprend trois (03) division :

- la Division des Activités Sportives,
- La Division des Activités de Loisir Sportif, de Détente et de Rééducation,
- la Division de l'Education Physique.

La DEPASE travaille à la promotion de l'Education Physique, au développement des Fédérations Sportives et aux activités de sport de masse à travers :

- la promotion de l'animation sportive, du sport de masse et du sport santé - loisirs pour tous ;
- l'appui à l'insertion des jeunes et une aide à la pratique sportive.

Les actions du Ministère au niveau des régions par les dix (10) services régionaux de la jeunesse et des sports et au niveau des départements par les Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS) qui sont eux même relayés dans les Arrondissements et les Communautés rurales par les foyers de jeunes et les associations et mouvements de jeunes.

C - Les ressources humaines :

Le personnel du Ministère de la jeunesse est globalement estimé à huit cent vingt deux (822) agents dont :

- 80 Inspecteurs et Inspecteurs Adjoints qui sont les cadres de conception ;
- 80 Conseillers et Instructeurs d'Education Populaire et d'Education Sportive ;
- 430 Enseignants d'Education Physique ;
- 228 Maîtres d'Education Populaire chargés de l'animation de base dans les CDEPS et foyers de jeunes.

2-1-2 La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (D.E.S.P.S.) du Ministère de la Justice :

Cette Direction s'occupe de la prise en charge des enfants mineurs en situation difficile ou en conflit avec la loi. Cette prise en charge s'effectue à travers des structures spécialisées d'éducation et d'assistance éducative dans lesquelles officient des éducateurs spécialisés, des assistants sociaux, des aides sociaux, des moniteurs d'enseignement technique, des maîtresses d'enseignement technique féminin, des professeurs.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs.

A - Les services centraux :

Ils sont chargés de la coordination des activités et de la prise en charge des enfants dans les services extérieurs et comprennent notamment :

- une Division de l'Action Educative et de la Protection Sociale (DAEPS),
- une Division des Etudes, Recherches et Statistiques (DERS).

B - Les services extérieurs :

Les services extérieurs assurent la prise en charge au plan de la rééducation, de l'assistance éducative, de la formation scolaire et professionnelle des enfants qui leurs sont confiés par ordonnance de garde provisoire (O.G.P.) des juridictions pour mineurs.

Ils sont au nombre de seize (16) dont :

- 2 Centres d'Adaptation Sociale : (Nianning - Sébikotane),
- 4 Centres de Sauvegarde : (Cambérène - Pikine - Thiès, Ziguinchor),
- 2 Centres Polyvalents : (Liberté VI - Thiaroye),
- 8 Coordinations de l'Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) :
(Dakar - Thiès - Ziguinchor - Louga - St Louis - Kaolack - Diourbel - Tambacounda)

2-1-3 La Direction de l'Administration Pénitentiaire :

La Direction de l'Administration Pénitentiaire comprend 7 divisions et 37 établissements pénitentiaires.

Deux établissements sont réservés aux femmes, un seul établissement est exclusivement réservés aux mineurs de sexe masculin âgés de 13 à 18 ans. Cependant des quartiers spéciaux sont aménagés dans les autres prisons pour les mineurs et les femmes.

L'administration pénitentiaire, dans le cadre de sa politique de jeunesse basée sur l'éducation, la formation et la préparation à la réinsertion, a mis à profit le temps de privation de liberté du jeune délinquant en vue de lui permettre, une fois libéré, d'être non seulement désireux mais aussi capable de vivre en respectant les lois et de subvenir à ses besoins.

Dans cette perspective, elle a mis en place des programmes de prise en charge individuelle et collective dans les différents établissements pénitentiaires du Sénégal.

C'est ainsi qu'au plan individuel, il est organisé une prise en charge dans les domaines suivants :

- l'accueil,
- l'enquête sociale,
- l'assistance judiciaire et familiale,
- le suivi éducatif.

Au plan collectif, la prise en charge concerne, entre autres, les supports pédagogiques suivants :

- Bibliothèque,
- Alphabétisation,
- Travaux manuels,
- Ateliers de formation professionnelle,
- Arboriculture fruitière - Activités de jardinage,
- Activités agro-silvo-pastorales dans certains établissements,
- Vidéo/films d'instruction ou de divertissement.

2-1-4 La Direction de l'Action Sociale du MSAS :

Son champ d'action lui permet au niveau des jeunes de :

- Contribuer à lutter contre la mendicité des enfants.
- Contribuer à l'élimination du travail précoce des enfants.
- Contribuer à lutter contre l'exclusion des enfants de la rue.
- Contribuer aux changements d'attitudes et de comportement des populations par rapport à la mendicité des talibés, le travail des enfants et l'exclusion des enfants de la rue.
- Développer des activités de formation professionnelle au profit des jeunes en renforçant les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale.
- Promouvoir les organisations d'auto promotion (G.I.E, O.N.G, O.C.B) (organisation communautaire de base).
- Appuyer les petits projets d'insertion économique initiés par les jeunes issus de familles pauvres.
- Contribuer à lutter contre les pratiques néfastes à la santé de la femme, la jeune fille en particulier.
- Identifier des filières d'éducation, de formation et d'insertion.
- Appuyer les structures d'éducation non conventionnelle.
- Assurer une réinsertion, efficace des jeunes handicapées.
- Développer une mobilisation sociale en faveur de la lutte contre les fléaux sociaux.

Cette Direction est représentée dans les régions par les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale et par les Centres d'Education non conventionnelle.

2-1-5 Direction de l'emploi :

La Direction de l'Emploi a initié de nombreux programmes pour faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Parmi ceux-ci, on peut citer :

a) Les programmes d'insertion des jeunes citadins sans qualification :

- l'opération "kiosques à pain" pour mille cinq cent (1.500) jeunes du niveau CEPE ;
- l'opération "magasins témoins" par mille six cent (1.600) jeunes du niveau BDEM.

b) Les programmes d'insertion des diplômés d'études supérieures :

- L'opération "maîtrisards" avec trois volets :
 - * stage d'insertion,
 - * encadrement des PME,
 - * petits projets économiques.
- La convention Etat/Employeurs avec quatre (04) volets :
 - * stage en entreprise,
 - * sénégalisation des emplois,
 - * relève des travailleurs retraitables,
 - * recrutement direct.

c) Les programmes d'insertion des jeunes ruraux :

Ces programmes sont mis en oeuvre par le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC) qui finance des projets productifs de jeunes organisés en GIE. La cible du GOPEC est la jeunesse urbaine et rurale âgée de 15 à 35 ans.

d) Le fonds national de l'emploi :

Le fonds mis sur pied en 1987, en même temps que la Délégation à l'Insertion et à la Réinsertion de l'Emploi (DIRE), finance l'auto-emploi à travers la création de PME/PMI (avec un plafond de 30.000.000 F) et de micro-entreprises (avec un plafond de 5.000.000 F). Le fonds n'exige pas d'apport personnel aux bénéficiaires compte-tenu de l'état de dénuement de la cible.

En plus de ces actions, la Direction de l'Emploi a lancé deux importants projets :

- le projet des boucheries modernes de quartiers avec la CAPE,
- le programme d'insertion des diplômés des instituts arabes avec la BID.

II - BILAN DES ACTIVITES :

Le gouvernement, à travers les différentes structures évoquées ci-dessus a mis en œuvre divers projets et programmes pour prendre en charge les problèmes qui se posent à la jeunesse.

II - 1 En matière de promotion des activités sportives et socio-éducatives :

Les activités sportives et socio-éducatives jouent un rôle important dans l'épanouissement de la jeunesse.

Leur développement passe entre autres par la mise en place d'infrastructures en quantité et de qualité mais aussi par la formation d'encadreurs.

C'est pour l'avoir compris que le Ministère de la Jeunesse et des Sports en a fait depuis longtemps une des priorités de sa politique. Cela s'est traduit par l'existence d'un important réseau d'infrastructures sportives et socio-éducatives.

Ce réseau comprend :

- 49 stades ;
- 143 terrains de sport, compte non tenu des réalisations des collectivités locales ;
- 31 Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive ;
- 90 Foyers de jeunes.

Malheureusement, ce réseau est loin de satisfaire les besoins qui ne cessent d'augmenter avec l'urbanisation accélérée et l'accroissement continu de la population juvénile.

En effet aujourd'hui, il y a une très forte demande en infrastructures sportives surtout de proximité pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et pour la pratique populaire du sport. De même avec le développement de la vie associative, les jeunes ont davantage besoin d'espaces de rencontre, d'échanges et de loisirs.

Les CDEPS et foyers de jeunes qui devaient satisfaire ces besoins connaissent des difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance des moyens et à la vétusté des locaux qui les rendent peu fonctionnels. Pour faire face à cette situation, le Ministère s'est engagé dans des actions de renforcement des infrastructures et de développement des activités sportives et socio-éducatives. C'est ainsi que dans le cadre du Projet Promotion des jeunes du PDRH 1, neuf (09) CDEPS et deux (02) foyers de jeunes ont été réfectionnés et équipés en matériels audiovisuels et en matériel de sonorisation.

Cela a rendu ces structures plus fonctionnelles et a permis d'atteindre un important niveau de fréquentation des jeunes. A côté de ces CDEPS et foyers de jeunes, il faut noter également les CDEPS de Louga et Ziguinchor qui sont devenu fonctionnels grâce à l'appui d'ONG.

Il se pose également un problème de personnel particulièrement dans le cadre de l'animation sportive de proximité, c'est-à-dire au niveau des quartiers.

Cependant, il existe aujourd'hui un nombre important d'animateurs socio-éducatifs (moniteurs et Directeurs de collectivités éducatives). Malheureusement, la plupart de ceux-ci ne travaillent que pendant les grandes vacances scolaires avec l'organisation de plusieurs collectivités éducatives. Celles-ci offrent aussi des emplois temporaires rémunérés.

II - 2 En matière d'insertion socio-économique :

En ce qui concerne les programmes conduits par le Direction de l'Emploi :

- L'opération "maîtrisard" :

* le volet "Encadrement PME" consult par la Société Nationale de Promotion Industrielle (SONEPI), avait pour objectif d'améliorer la gestion administrative et financière des PME par la mise à la disposition des chefs d'entreprises, des compétences techniques de maîtrisards spécilement sélectionnés. La SONEPI avait placé vingt neuf (29) "maîtrisards" qui aujourd'hui ont presque tous quitté ces entreprises. Les mauvais résultats enregistrés ont été imputés à la nature juridique des entreprises ciblées qui sont de type individuel ou familial.

* le volet "Stages d'Insertion" s'adressait au secteur moderne salarié. Il s'agissait de placer des maîtrisards en stage rémunéré de douze (12) mois au niveau des entreprises, de façon à leur permettre de s'imprégner des réalités de l'entreprise, de faire apprécier plus objectivement leur valeur professionnelle mais également d'éprouver leurs connaissances théoriques au contact de la pratique sur le terrain. Ainsi, cent soixante six (166) maîtrisards furent placés en stages auprès des entreprises du secteur para-public et privé dont cent soixante six (166) furent embauchés après stage.

* le volet "Petits Projets Economiques", initié entre 1982 et 1986, était confié à la Société Nationale de Garantie et d'Assistance (SONAGA). Il consistait à installer les maîtres intéressés comme dirigeants de projets de petite taille, dans les branches du commerce, des transports, de la boulangerie, du maraîchage, de la pêche artisanale, du transit, de l'imprimerie, etc. Chaque projet était exploité par deux ou trois "maîtres". Ainsi, près de deux cent (200) Petites et Moyennes Entreprises (PME) avaient été créées et ont permis d'insérer quelques cinq cent (500) maîtres et donné un emploi à d'autres demandeurs. Au total, mille sept cent quarante huit (1.748) emplois avaient été créés. Cependant, quelques rares entreprises ont pu survivre. Les causes d'échec identifiées sont l'inexpérience des jeunes promoteurs mais aussi l'absence d'un volet formation.

La convention Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes signée en 1987 comportait quatre (04) volets :

- stages en entreprise,
- sénégalisation des emplois,
- relève des travailleurs retraitables,
- recrutement direct.

La convention Etat-Employeurs pour la promotion de l'emploi, qui liait l'Etat au patronat, visait l'insertion de près de trois mille cent (3.100) jeunes diplômés d'études supérieures. Cependant, sa mise en oeuvre n'a permis d'insérer durablement que quarante cinq (45) jeunes diplômés. Une évaluation de la convention est en cours en vue de sa renégociation.

Le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC) a financé, de 1978, début de ses activités à 1990, deux cent seize (216) projets productifs pour un coût total de un million cinq cent trente six mille neuf cent cinquante sept francs (1.536.957.000 F CFA) au profit de quatre mille cinq cent cinquante neuf (4.559) jeunes insérés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

Dans les faits, ce programme a cessé ses activités depuis 1990, mais l'institution existe toujours. L'évaluation du GOPEC vient d'être terminée, le rapport d'évaluation souligne les performances insuffisantes du programme en matière de création d'emplois pour les jeunes et de lutte contre l'exode rural. Sa gestion est également critiquée sur le plan financier. Cependant, il insiste sur le caractère encore actuel des missions de la structure. Les réformes et mécanismes proposés devraient permettre la redynamisation et la relance des activités de la structure.

Le fonds National de l'Emploi (FNE) était géré par la DIRE qui a bénéficié d'importantes ressources : 1.000.000.000 F CFA de fonds de contreparties de l'Etat, 1.526.252.884 F CFA de la BAD et d'un concours du FPE de 150.000.000 F CFA, soit 2.646.202.884 F CFA pour la FNE et le Fonds Spécial. Le Fonds National de Réinsertion des Rapatriés (FN2R) de Mauritanie a bénéficié de ressources estimées à 1.189.200.000 F CFA, soit 869.200.000 F CFA des partenaires au développement et 320.000.000 F CFA de contribution volontaire des travailleurs sénégalais.

La DIRE et ses agences d'exécution ont utilisé les ressources reçues, soit environ 3.865.200.000 F CFA pour la réalisation de plus de cinq cent (500) projets dont les 2/3 financés en totalité et le 1/3 partiellement financé. Les projets se répartissent de manière inégale et se concentrent sur le tertiaire :

- secteur tertiaire : 65 %
- secteur primaire : 28 %
- secteur primaire : 7 %

Le bilan de toutes ces opérations est très controversé dans la mesure où la viabilité des projets et le recouvrement des prêts ont montré des imperfections. En effet, une grande partie des jeunes candidats à l'auto-emploi n'avaient pas le profil pour créer et mener à bien leurs propres affaires. En plus, les informations nécessaires sur les possibilités d'activités économiques ont souvent fait défaut, notamment dans les régions autres que Dakar. Enfin, la formation a été négligée car tous les promoteurs n'avaient pas les aptitudes requises.

Le recouvrement, les difficultés de gestion ainsi que les conséquences de la restructuration bancaire semblent aussi avoir été parmi les principales causes de difficultés de fonctionnement du FNE qui est aujourd'hui presque à court de financement. Le FNE est actuellement géré par la Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi (CAPE) qui finance actuellement un projet d'implantation de boucheries modernes dans les quartiers.

Ce projet concerne actuellement vingt et un (21) GIE de jeunes.

Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur les projets à haute intensité de main d'œuvre avec l'AGETIP. Ainsi de 1985 à 1995, cent trois mille cinq cent (103.500) emplois à durée déterminée ont été créés ainsi qu'un peu plus de trois mille (3.000) emplois permanents.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'investit également dans la promotion de l'insertion socio-économique des jeunes par le biais du projet Entrepreneuriat-jeunesse et du projet "Appui à l'Insertion des Jeunes et au Mouvement Sportif" qui vient de démarrer avec l'appui du gouvernement français.

Le projet Entrepreneuriat-jeunesse mis en œuvre avec l'appui de la CONFEJES, vise entre autres objectifs, à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur offrant les formations y afférentes, à soutenir les initiatives des jeunes dans le domaine de l'insertion socio-économique. Le projet intervient selon deux modes :

- La formation des jeunes aux techniques d'élaboration et de gestion de micro-projets ;
- Le financement de micro-projet.

Il a permis le financement de cinquante sept (57) micro-projets pour un montant de soixante huit millions cent quarante sept mille francs (68.147.000 F), avec à la clef la création de près de deux cent (200) emplois.

Le projet " appui à l'insertion des jeunes et au mouvement sportif " ambitionne de favoriser l'insertion sociale des jeunes en milieu défavorisé à travers le sport. Il s'agit ici de faire jouer au sport sa fonction de socialisation.

Dans ce cadre, trois cent trente cinq (335) animateurs sportifs ont été formés à Dakar. Ils encadrent près de quinze mille (15.000) jeunes.

Enfin Il convient de noter le projet volontaires de l'éducation mis en œuvre par le Ministère de l'Education de Base pour faire face au déficit en enseignants constaté dans le secteur de l'élémentaire. dans ce cadre, trois mille six cent (3.600) jeunes ont été recrutés.

D'autres structures telles que la Direction de l'Action Sociale, la Direction de l'Education Surveillée et la Direction de l'Administration Penitentiaire préparent l'insertion ou la réinsertion sociale et économique des jeunes en situation difficile et des jeunes détenus à travers diverses stratégies telles que la formation professionnelle et technique, l'alphabétisation, l'assistance éducative...

Malheureusement, il se pose des problèmes de suivi à leur sortie, particulièrement pour les ex-détenus mais également de financement des projets d'insertion initiés par ces jeunes.

II - 3 Dans le domaine de la Santé :

Au plan sanitaire, les principaux problèmes rencontrés par les jeunes se ramènent à la santé de la reproduction, notamment dans ses aspects liés aux grossesses précoces et/ou non désirées, avortements, MST et SIDA. Les actions menées pour y faire face se situent pour l'essentiel dans le cadre de la prévention à travers l'IEC et les prestations de service. Elles font intervenir le Ministère de la Santé et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Ministère de la Santé conduit un certain nombre de programmes verticaux en matière de santé de la reproduction parmi lesquels on peut citer le Programme National de Lutte contre les MST et le SIDA et le programme SMI/PF (Santé familiale et Infantile – Planification Familiale).

Le Programme National de Lutte contre les MST et la lutte contre le SIDA a pour objectif la prévention, le dépistage et le traitement de ces maladies et le contrôle de la prostitution clandestine.

Une attention particulière est accordée à la jeunesse dans le cadre de ce programme. Ainsi, en plus de l'appui aux activités des ASC axées sur le SIDA et les MST, des stratégies sont développées en direction des élèves. Elles consistent à sensibiliser les décideurs de l'enseignement à élaborer des manuels sur le SIDA destinés aux élèves, à monter des cellules anti-SIDA au sein des lycées et collèges.

Parallèlement, il est organisé chaque année par le Ministère chargé de la Santé, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Conseil National de la Jeunesse, une semaine nationale de mobilisation sociale des jeunes contre le SIDA. Il s'agit, à travers diverses manifestations (podiums, conférences, projections de film), d'informer et de sensibiliser les jeunes sur ce fléau.

Enfin, dans le cadre d'un projet faisant intervenir le MSPAS, et MJS et l'UNICEF, la mise en place de cinquante (50) cellules d'information et d'éducation des jeunes sur le SIDA et les MST dans les régions de Tambacounda, Kolda, Diourbel et Dakar est en cours.

Quant au Programme SMI/PF, son objectif est d'améliorer la santé de la mère et de l'enfant par l'espacement des naissances, la maîtrise de la fécondité, la lutte contre la stérilité et les MST mais également la réduction des taux de mortalité infanto-juvénile et maternelle.

Ce programme ne cible pas particulièrement la jeunesse. En effet, il ressort des études menées dans le cadre de la santé de la reproduction, qu'il n'existe pas encore de services cliniques de planification familiale conçus à l'intention des jeunes et des adolescents. Ceci explique dans une certaine mesure le faible taux de prévalence contraceptive chez les adolescents (selon les résultats de l'EDS, ce taux est de 0,7 %).

Cette situation est à la base du taux élevé de maternité précoce constatée dans le cadre de l'EDS puisque l'âge de la première maternité est de 18,7 ans en zone rurale et de 20,1 en zone urbaine. Face à cette situation, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, avec l'appui financier du FNUAP s'est lancé dans la mise en place d'un projet centres-conseils pour adolescents. Les centres-conseils pour le moment au nombre de cinq (05), constituent des structures d'offre de services multiples (accueil, information, orientation,

prise en charge médicale, assistance psychologique...) dotées d'une équipe médico-psycho-sociale composée d'un psychologue, d'une sage-femme, de deux assistantes sociales et d'un communicateur social. Les centres disposent aussi d'un système d'écoute au téléphone permettant aux jeunes qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer, de pouvoir appeler pour bénéficier d'une assistance.

Ils sont spécialisés dans la prévention des grossesses précoces et non désirées, les MST et le SIDA, la drogue. Les centres conseils viennent compléter l'action menée par le Ministère depuis 1992 dans le cadre du projet promotions des jeunes. Ce projet qui a bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale pour un financement de 1,8 millions de dollars et du FNUAP à hauteur de 1,1 million de dollars avait pour objectif la promotion de la jeunesse extra-scolaire des zones urbaines et péri-urbaines par l'éducation à la vie familiale et les activités participatives.

II - 4 En matière de soutien à la vie associative :

Dans le cadre de la vie associative, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, à travers le projet promotion des jeunes a soutenu les associations partenaires au niveau des trois (03) secteurs suivants :

- **Equipement audiovisuel** : soixante dix sept (77) associations partenaires du Projet ont reçu chacune un appareil photo, un porte voix et un projecteur diapositive. Ce matériel étant destiné à faciliter l'organisation de séances de causeries axées sur la SR et les problèmes d'environnement.
- **Formation**: la formation devrait permettre d'accroître les compétences des ressources humaines des associations : ainsi il a été organisé un atelier de formation en gestion administrative des associations, un atelier en formation de régisseurs de théâtre, un atelier de formation en gestion de micro-projets, un ateliers de formation aux techniques d'IEC, un atelier de formation aux techniques de gestion de projets et méthodes participatives.
- **Appui financier** : les associations, malgré leur volonté de participer au développement du pays se trouvent confrontés à l'épineux problème des moyens financiers. Ainsi, afin de surmonter cet obstacle le Projet a réparti à différentes associations à travers ses quatre (04) régions d'intervention (Thiès Kaolack, Dakar, St Louis), un appui financier conséquent destiné à l'organisation de différentes activités comme les théâtres, les SET SETAL, les podiums, les causeries qui sont toutes, autant d'opportunités pour sensibiliser les jeunes sur les problèmes de MST, de grossesse précoce, de SIDA, d'avortement... Le montant cumulé des sommes mises à la disposition des associations s'élève à près de cent cinquante millions de francs (150.000.00000).

II - 5 Contribution des ONG à la prise en charge des problèmes de la jeunesse :

Les ONG contribuent, pour une grande part, à la prise en charge des problèmes de la jeunesse. Elles interviennent surtout dans le domaine de la santé et de l'insertion socio-économique.

Dans le domaine de la santé :

Outre la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires (complexes de santé de Dioffior construit par les éclaireurs du Sénégal), les ONG s'investissent dans la promotion de la santé de la reproduction et de la santé mentale des jeunes.

Cette intervention se fait à travers l'information et la sensibilisation sur l'EVF et sur les dangers de l'abus de stupéfiants, mais également à travers des prestations de service en santé de la reproduction.

Parmi ces ONG on peut citer :

- L'ASBEF,
- Enda Tiers-Monde,
- JAMRA,
- SANFAM,
- Plan International.

L'ASBEF, en dehors des prestations, mène des causeries organisées au niveau des ASC pour des jeunes relais formés en IEC/EVF.

Enda et Jamra se distinguent dans la lutte contre le SIDA et contre l'abus des stupéfiants.

Les interventions des ONG touchent les milieux urbains comme ruraux et constituent dans ce domaine un appui important à l'action de l'Etat.

Dans le domaine de l'insertion socio-économique :

L'action des ONG se présente sous diverses formes allant de l'encadrement à la formation professionnelle.

Ainsi, les ONG sont à la base de la création de plusieurs mutuelles d'épargne et de crédit qui jouent un rôle important dans le financement de micro-projets. Elles mènent également des actions de formation pour faciliter l'insertion socio-économique des jeunes. Il en est ainsi dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle et de la formation.

Parmi ces ONG, on peut citer le groupe d'Aide à la Formation Professionnelle et à l'Insertion Sociale des jeunes en difficulté, d'Assistance et d'Information des Travailleurs Immigrés Sénégalais (GRAJATES), l'Association des Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal (EEDS), la Jeunesse, Culture, Loisirs et Technique (JCLT) et Enda Tiers-Monde.

A côté de son institut de formation professionnelle, le GRAJATES a mis en place un dispositif d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes reposant sur le financement de micro-projets à travers les Fonds d'Aide à l'Insertion et les stages en entreprise.

Les Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal interviennent dans les domaines de la formation professionnelle. Ils ont ainsi mis en place à Mboro un Centre de Formation Pratique (CIFOP) qui dispense aux jeunes une formation en mécanique auto, menuiserie bâtiment, agronomie et menuiserie métallique.

En plus du CIFOP, les EEDS disposent également d'un centre de formation des jeunes filles à Ngousmane (Thiès).

Il est à noter, toujours dans cet ordre d'idées, les centres de formation professionnelle créés par la JCLT à Rufisque et Mbao au profit des jeunes descolarisés.

II - 6 Contribution de la jeunesse au développement économique et social du pays :

En maintes occasions, la jeunesse a montré ses capacités de mobilisation et son engagement aux côtés des autres acteurs dans la promotion du développement économique et social du pays.

C'est ainsi qu'elle participe à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes gouvernementaux, notamment en matière de santé et d'environnement (Programme Elargi de Vaccination – PEV, Programme de Lutte contre le SIDA, Programme de Reboisement...).

Dans ce cadre, les ASC et mouvements nationaux de jeunesse mènent régulièrement des activités de mobilisation sociale mais également des activités de développement communautaire (réfection d'écoles, de postes de santé, reboisement, assainissement...).

Parallèlement, dans le domaine économique, des initiatives individuelles et collectives sont prises par les jeunes dans le sens de l'auto-emploi. Les jeunes s'investissent dans l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le commerce et les services à travers des GIE ou des entreprises individuelles.

Ces diverses initiatives qui traduisent le dynamisme des groupements de jeunes justifient dans une certaine mesure la décision des autorités de faire siéger le Conseil National de la Jeunesse au Conseil Economique et Social et dans les Comités Régionaux et Départementaux de Développement (CRD et CDD). Par cette décision, la jeunesse se voit ainsi associée au processus décisionnel pour non seulement une meilleure prise en charge de ses préoccupations, mais également pour une plus grande implication en tant qu'acteur du développement économique et social.